

**DECISION N° 2020-072**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur général,

- Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement public d'Aménagement (ci-après EPA) de la Plaine du Var (devenu aujourd'hui EPA Eco-vallée Plaine du Var),
- Vu l'arrêté de Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 15 juin 2020 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur général par Intérim de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var à compter du 15 juin 2020,

Donne par la présente une délégation de signature à Monsieur Richard HENRY, Directeur des Projets, dans les domaines d'intervention dont il a la charge, pour :

- Les actes courants nécessaires à l'activité opérationnelle de sa direction dont les ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés publics,
- Les commandes d'actes, les commandes d'arpentage, les demandes d'avis auprès de la Direction immobilières de l'Etat (anciennement France Domaine), les documents cadastraux,
- L'engagement des dépenses :
  - Dans le cadre de commandes directes, plafonnées à 25 000€ HT,
  - Dans le cadre d'un marché de travaux ou de prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services, plafonnées à 25 000€ HT,
- Les procès-verbaux, attestations et décisions découlant de l'activité de la commission consultative des marchés,
- Les actes d'achat de terrains bâtis ou non bâtis, dans le cadre de l'activité de l'Établissement plafonnés à 300 000€ HT, les appels de fonds et demandes de versement divers,

Et en cas d'absence ou d'empêchement quelconque de plus de 48 heures consécutives du Directeur Général et du Directeur Général adjoint, pour :

- L'engagement des dépenses dans le cadre d'un marché de travaux ou de prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services, plafonnées à 300 000€ HT,
- Les actions contentieuses, les appels et pouvoirs,
- Les décisions liées à la qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Le 16 juillet 2020

Délégation acceptée

Richard HENRY

Le Directeur général par Intérim



Sarah BELLIER